

ELABORATION/MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

Code produit : 0DUERP / Version : v2

ELEMENTS DE CONTEXTE

L'employeur a l'obligation de rédiger un Document Unique d'Évaluation des risques Professionnels et de le mettre à jour à minima chaque année ou à la suite d'un changement significatif.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être en conformité avec la réglementation (décret du 5 novembre 2001)
- Réaliser l'identification des dangers et des risques
- Evaluer les risques en utilisant une méthode de cotation
- Transcrire les résultats dans le document unique d'évaluation des risques professionnels
- Tenir à jour le document unique

PUBLIC CONCERNE

Toute personne engagée dans la démarche de l'entreprise : employeur, animateur sécurité, délégués du personnel...

MODALITES

Durée : de 7 à 42 heures / de 1 à 6 jours suivant l'entreprise (*la durée réelle sera évaluée en fonction du nombre d'unité de travail qu'il aura été défini, ainsi que selon l'implication du collaborateur dans la réalisation des évaluations*)

Type : Présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques :

Exposé s'appuyant sur des moyens audio-visuels

Echanges et partages d'expérience

Visite du site

Mise en œuvre de la méthode permettant de s'assurer du transfert de compétence

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans le domaine, expérimenté, ...

❖ **PARTIE 1 : Présentation de la démarche d'évaluation des risques**

- Le cadre juridique de la démarche
- Objectifs de l'évaluation des risques
- Notion de dangers, de risques, d'effets nocifs pour la santé
- Présentation de différentes méthodes de cotation des risques et choix de la méthode utilisée
- Présentation de la méthode d'identification des dangers et des risques
- Définition des unités de travail
- Les obligations de mise à jour du document unique

❖ **PARTIE 2 : évaluation des risques des différents postes de travail**

- Identification des risques sur les postes de travail
- Prise de contact avec les salariés sur leur poste de travail
- Evaluation de chaque risque suivant la méthode définie

❖ **PARTIE 3 : transcription des résultats dans le document unique**

- Préparation du format du document unique
- Finalisation du document unique en fonction de l'évaluation des risques

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.